



APPEL POUR LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

ENGAGEONS L'EUROPE

Chaque année, plus d'1,2 milliard d'animaux terrestres et plus de 7 milliards d'animaux marins sont tués pour l'alimentation française. 80 % de ces cochons, poulets et autres animaux terrestres proviennent d'élevages intensifs, des élevages où ils n'ont même pas accès au plein air et souffrent de conditions de promiscuité extrêmes.

Ce modèle alimentaire fortement carné met aussi en danger notre santé et notre cadre de vie : maladies chroniques, risques accrus de pandémie, dépendance aux importations massives d'engrais, de soja, de poissons et de viandes, épuisement des ressources en eau, fortes émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, gaspillage d'argent public, endettement des agriculteurs. **Au regard de ces enjeux, il nous faut réduire de moitié le nombre d'animaux tués pour l'alimentation en France d'ici 2030.**

Les politiques publiques et les acteurs économiques doivent cesser d'orienter nos choix vers

les produits carnés alors que plus de la moitié des Français sont favorables à une diminution de moitié de la consommation de viande et de poisson.

Les politiques publiques et les acteurs économiques doivent **aligner leurs actions sur les recommandations convergentes des institutions scientifiques** : face aux urgences en matière de souffrance animale, de responsabilité environnementale et de résilience économique, il faut réduire de moitié notre consommation de viande.

Pour atteindre une diminution de moitié du nombre d'animaux tués d'ici 2030, nous devons épargner 600 millions d'animaux par an. Tout en atténuant significativement la souffrance animale, cette action permettra à notre agriculture de produire durablement sans dépendre des importations, aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail sans endettement structurel et aux citoyens de se nourrir librement et sainement sans être écrasés par les prix.

Aujourd'hui nous avons besoin d'actes, de mesures fortes et concrètes pour sortir de l'impasse.

LE-SAUVETAGE-DU-SIECLE.FR

Nous vous remercions de nous transmettre la charte signée à l'adresse politique-europe@L214.com. Afin que nous validions votre engagement, merci d'envoyer la charte signée depuis votre adresse mail officielle.

À défaut, vous pouvez publier la charte signée ou le visuel d'engagement* sur vos réseaux sociaux en taguant #L214, ou sur votre site en nous le notifiant.

*l214.com/sds-politique-visuels

L214.



APPEL POUR LE SAUVETAGE DU SIÈCLE

ENGAGEONS L'EUROPE

Je, soussigné(e), député(e) européen(ne),
m'engage à soutenir activement lors de mon mandat la mise en œuvre de tout ou partie des mesures du Sauvetage du siècle :

- Mesure 1.** Instaurer dans la Politique Agricole Commune (PAC) un **objectif de réduction de moitié du nombre d'animaux terrestres élevés** dans l'UE à l'horizon 2030, défendre systématiquement cet objectif sur les questions impliquant une réduction drastique de la production et de la consommation de produits d'origine animale (santé publique, souveraineté alimentaire, protection de l'environnement, agriculture durable...).
- Mesure 2.** Instaurer dans le Règlement sur la Politique Commune de Pêche (PCP) un **objectif de réduction de moitié de l'effort de pêche** d'ici 2030 et réduire en conséquence les totaux admissibles de capture (TAC), défendre systématiquement cet objectif sur les questions impliquant cette réduction drastique (protection de l'environnement, gestion durable des océans...).
- Mesure 3.** Instaurer un **moratoire sur les élevages privatifs des animaux d'accès au plein air (élevage intensif)** : interdire immédiatement leurs extensions et leurs créations, **interdire sous 10 ans** ces élevages en visant une **réduction de moitié du nombre d'animaux terrestres tués** pour la consommation, **accompagner la réorientation des personnes** qui en dépendent aujourd'hui.
- Mesure 4.** Instaurer un **moratoire sur les élevages piscicoles** (poissons, céphalopodes...) : interdire immédiatement leurs extensions et leurs créations, **interdire sous 10 ans** ces élevages en visant une **réduction de moitié du nombre d'animaux aquatiques tués** pour la consommation, **accompagner la réorientation des personnes** qui en dépendent aujourd'hui.
- Mesure 5.** Inscrire au sein du Règlement sur la Politique Commune de Pêche (PCP) une interdiction de la pêche utilisant des **navires de plus de 12 mètres** à l'horizon 2030 en visant une **réduction de moitié du nombre d'animaux aquatiques tués** pour la consommation, **accompagner la réorientation des personnes** qui en dépendent aujourd'hui.
- Mesure 6.** Inscrire des **mesures miroirs dans la législation européenne concernant l'élevage** exigeant que les produits importés d'origine animale répondent aux normes européennes de production, y compris aux normes dites de « bien-être animal ».
- Mesure 7.** Inscrire des **mesures miroirs dans la législation européenne concernant la pêche** exigeant que les produits importés d'origine animale répondent aux normes européennes de production, y compris aux normes dites de « bien-être animal ».
- Mesure 8.** Inscrire en droit européen de la pêche un principe de réciprocité selon lequel ne pourront pêcher dans les eaux UE que les **navires étrangers obéissant aux mêmes exigences** que celles imposées aux navires européens, y compris les exigences en matière de réglementation des engins de pêche.
- Mesure 9.** Interdire d'ici 2030 l'**élevage d'insectes** et l'utilisation des produits qui en sont issus pour l'alimentation humaine et pour l'alimentation d'animaux élevés à des fins de consommation humaine.
- Mesure 10.** Intégrer dans les propositions visant à rendre notre système alimentaire plus durable un **objectif de 50% de remplacement des protéines animales par des protéines végétales** (production, transformation, distribution, consommation...) dans la consommation européenne, à l'horizon 2030.
- Mesure 11.** Soutenir l'autorisation d'une **exception de TVA pour les viandes végétales et autres alternatives** aux produits d'origine animale afin que les États membres puissent procéder à cette exemption.
- Mesure 12.** Mieux encadrer les **discours promotionnels** publics ou privés relatifs aux produits d'origine animale, à l'instar de ce que l'UE a déjà fait en matière de tabac et d'alcool.

Date et signature :

.....